

N°DEC-2023-120

## DÉCISION DU MAIRE

### ORGANISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE À L'OCCASION D'UN CAFÉ- CONCERT, LE 23 AOÛT 2023 À L'ESPACE LOUISE VOËLCKEL

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec Lili ALCAZAR – 30 rue Alphonse Moreau 77340 PONTAULT-COMBAULT ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'organisation d'une animation musicale à l'occasion d'un café-concert, le 23 août 2023, de 17 heures à 18 heures 30, à l'Espace Louise Voëlckel.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire Lili ALCAZAR, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 300 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 26 juin 2023.

  
Le Maire,  
Denis ÖZTORUN

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS